

**Date :**

25/07/2024

**Domaine(s) :**

Action sanitaire et sociale

Nouveau	<input type="checkbox"/>
Modificatif	<input type="checkbox"/>
Complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi	<input type="checkbox"/>
Provisoire	<input type="checkbox"/>

**Objet :**

Orientations ASS 2023-2027 -  
Complément sur les médecines  
complémentaires voté par le  
Conseil de la Cnam le 18 juillet  
2024

**Liens:**

CIR-24/2023

CIR-23/2020

CIR-43/2019

**Liens externes :**

**Plan de classement :**

P08 ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

**Emetteur(s) :**

DDO

**Pièces jointes : 1**

**à Mesdames et Messieurs les :**

**Directeurs**  | Cnam  CPAM  CARSAT  CGSS  CSS Mayotte

**Pour mise en œuvre immédiate**

**Résumé :**

Annexe aux orientations nationales d'Action Sanitaire et Sociale votées  
par le Conseil de la Cnam le 9 novembre 2023 portant sur les médecines  
complémentaires

La CSS de Mayotte est concernée.

**Mots clés :**

sanitaire ; Budget ; orientation ; sociale

**P/ La Directrice Déléguée aux Opérations**



**Richard VIEAU**

Objet : Orientations ASS 2023-2027 - Complément sur les médecines complémentaires voté par le Conseil de la Cnam le 18 juillet 2024

Affaire suivie par :

DDO/DISAS/DADSS :  : [accesauxdroitsetauxsoins.cnam@assurance-maladie.fr](mailto:accesauxdroitsetauxsoins.cnam@assurance-maladie.fr)

Vous trouverez, ci-joint, les précisions relatives aux financements de médecines complémentaires, votées par le Conseil de la Cnam le 18 juillet 2024, qui s'inscrivent dans les orientations nationales de la politique d'action sanitaire et sociale votées par le Conseil de la Cnam le 9 novembre 2023 et, plus précisément sur celles relatives à « l' Ouverture des aides individuelles vers de nouvelles prestations non prises en charge (ex. psychomotricité, diététique, pédicurie, podologie...) » - (page 7 des orientations nationales).

Cette circulaire est issue des travaux d'un groupe de travail<sup>1</sup> réuni sous l'égide du Président du Conseil de la Cnam qui ont permis au Médecin Conseil National de faire des recommandations en matière de financement par le biais d'aides individuelles ASS.

---

<sup>1</sup> Groupe de travail piloté par Dominique Martin, Médecin Conseil National, associant le Président de la Cnam Fabrice Gombert, la Présidente de la CASS Nicole Flajszakier, le Président de la CPAM de la Rochelle Dominique Salbreux, ainsi que des experts, les professeurs Grégory Ninot, Julien Nizard et Nicolas Authier.